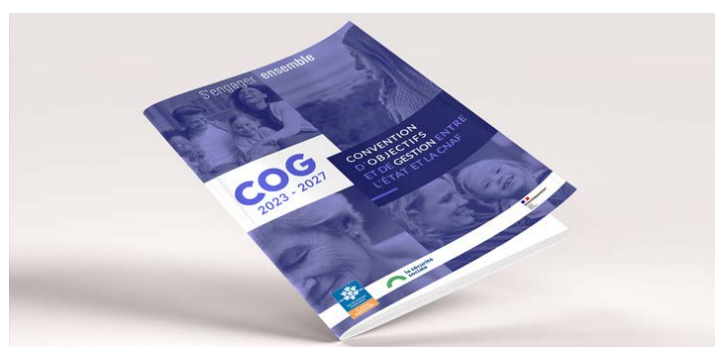


Partenaires, cette newsletter vous est dédiée. Elle a vocation à vous donner régulièrement de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf du Rhône sur votre territoire. N'hésitez pas à la relayer dans vos structures ou à vous inscrire pour la recevoir automatiquement à l'adresse suivante : communication-contact@caf69.caf.fr Vous pouvez retrouver le précédent numéro [en suivant ce lien](#) Bonne lecture.

A L'ACTU

■ Branche Famille : la nouvelle convention d'objectifs et de gestion est signée

La Caisse nationale des allocations familiaales a signé la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 avec l'État le 10 juillet dernier. Cette 7ème COG définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans. Au cœur de cette feuille de route : l'amélioration du service aux allocataires et la conduite de nouveaux projets porteurs de progrès tels que la solidarité à la source ou le service public de la petite enfance. >> [Lire la suite](#)



■ Save the date : jobdating, la Caf recrute le 5 octobre

6 mois après son premier forum des métiers, la Caf organise son tout premier jobdating, en distanciel, durant la semaine de l'emploi à Sécu. >> [Rendez-vous prochainement sur Caf.fr/Ma Caf](#) pour le détail des emplois proposés et toutes les modalités pratiques.

La Caf du Rhône recrute, avec son 1^{er} jobdating

PLUS D'INFORMATIONS PROCHAINEMENT SUR LES CANDIDATURES

PRESTATIONS FAMILIALES

■ Septembre, quand la Caf va à la Fac

Afin d'accompagner les étudiants dans leur demande d'aide au logement, des conseillers Caf seront présents durant 14 journées d'information organisées par les universités et grandes écoles lyonnaises. Estimation du droit, demande de prestation, suivi du dossier, toutes les démarches de l'aide au logement se trouvent sur Caf.fr ainsi que le calendrier des présences Caf et les guides pratiques en plusieurs langues >> [Lire la suite](#)



■ Partenaires, inscrivez-vous aux nouveaux webinaires

Après un premier semestre de webinaires partenaires qui a rassemblé 230 participants, la Caf vient de publier son calendrier du second semestre. Il propose de nouvelles thématiques notamment la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés qui entrera en vigueur au 1er octobre prochain. Conçus par des experts métiers Caf, les webinaires ont pour objectif de donner les clés pour mieux comprendre les démarches Caf et propose un temps d'échange. Vous souhaitez accompagner vos usagers dans l'ensemble de leurs démarches avec la Caf ? Consultez le nouveau calendrier, choisissez votre ou vos thématique(s) et inscrivez-vous. >> [Lire la suite](#)

webinaires partenaires

PARTENARIATS

■ Mise à jour du barème national 2023 des aides Caf pour les partenaires

La Caf accorde des aides aux partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles. Le barème national 2023 de ces aides a été mis à jour en juillet. Il vient traduire l'augmentation substantielle du fonds national d'action sociale actée dans la COG 2023-2027 afin de poursuivre au meilleur niveau d'ambition le développement de services aux familles, en particulier pour l'accueil des jeunes enfants. Au-delà d'une augmentation globale de 9,9 %, plusieurs évolutions du barème sont à noter en particulier. >> [Lire la suite](#)

LES AIDES DES CAF AUX PARTENAIRES BARÈME NATIONAL 2023

■ Déclaration des données à la Caf : du nouveau pour les centres sociaux en 2024

Depuis plusieurs années, la branche Famille met à disposition un service dédié aux partenaires de l'action sociale collective afin de faciliter les déclarations de données nécessaires au calcul de leurs subventions. À partir de 2024, les gestionnaires de centres sociaux devront déclarer leurs données d'activités et financières à la Caf, de façon dématérialisée et sécurisée, pour bénéficier des prestations de service « Animation globale et coordination » et « Animation collective famille », en utilisant le service Aides financières d'action sociale disponible dans Mon Compte Partenaire sur Caf.fr. >> [Lire la suite](#)

ACTION SOCIALE

■ Des séances d'information pour les futurs parents

L'équipe des travailleurs sociaux de l'antenne Caf d'Oullins propose aux futurs parents de participer à des séances collectives leur permettant de faire le plein d'informations sur la parentalité, les droits Caf, les droits communs et d'aborder la future organisation familiale. >> [Lire la suite](#)



■ Le Pass colo, une nouvelle aide confiée aux Caf en 2024

Annoncé par Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles, le Pass Colo sera mis en oeuvre à l'été 2024 pour faciliter les départs en vacances en colos des enfants avant leur entrée au collège, l'année de leurs 11 ans. Financé par l'Etat, le Pass Colo sera confié à Vacaf, le service national des aides aux vacances des Caf. >> [Lire la suite](#)



L'e-ssentiel n°220 2023

ÉTUDES ET RECHERCHE Association de la Caisse nationale des Allocations Familiales

L'allocation de rentrée scolaire couvre un tiers des dépenses scolaires annuelles de ses bénéficiaires

À chaque rentrée scolaire, les familles font face à un surcroît de dépenses qui peuvent mettre en difficulté les plus précaires. Cette étude porte sur les dépenses liées à la scolarité et aux stratégies de gestion de budget des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Elle s'appuie sur une enquête réalisée en novembre 2022 par l'INSEE à la demande de la Caisse nationale des Allocations Familiales (Cnaf) auprès de 2 000 familles concernées par cette prestation.

Le CAF a financé cette recherche à hauteur de 100 000 €. Pour l'année scolaire 2022-2023, les familles bénéficiaires de l'ARS déclarent dépenser en moyenne 1 314 euros par enfant pour leur scolarité. Les deux tiers de ces frais sont liés aux vêtements, à la cantine et aux fournitures scolaires. Les dépenses ont augmenté de 10,5 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique notamment par l'augmentation des prix des vêtements et des fournitures scolaires.

Les dépenses scolaires des enfants, pour moitié couvertes par les parents et à l'aide de l'ARS, s'élèvent à 1 314 euros par enfant en moyenne. Elles sont financées à hauteur de 430 euros par l'ARS, ce qui représente 33 % des dépenses totales. Cette part est inférieure à celle constatée en 2021 (37 %).

Les dépenses scolaires des enfants, pour moitié couvertes par les parents et à l'aide de l'ARS, s'élèvent à 1 314 euros par enfant en moyenne. Elles sont financées à hauteur de 430 euros par l'ARS, ce qui représente 33 % des dépenses totales. Cette part est inférieure à celle constatée en 2021 (37 %).

Un quart des dépenses est consacré aux vêtements et à l'équipement des enfants de moins de 10 ans. Les dépenses liées à la scolarité des enfants de 11 à 16 ans sont financées à hauteur de 430 euros par l'ARS, ce qui représente 33 % des dépenses totales. Cette part est inférieure à celle constatée en 2021 (37 %).

Cnaf | L'e-ssentiel n°220 | 2023

PUBLICATION

À chaque rentrée scolaire, les familles font face à un surcroît de dépenses qui peuvent mettre en difficulté les plus précaires.

Cette étude porte sur les dépenses liées à la scolarité et aux stratégies de gestion de budget des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

Une étude à retrouver >> [dans le dernier numéro de l'E-ssentiel](#)



Vous recevez ce message car vous êtes partenaire de la Caf du Rhône. Si vous souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désinscrire ici.

Conception, rédaction : service communication - Directrice de publication : V. Henri-Bougreau